



CONDUITE ACCOMPAGNÉE (A.A.C)

Auto école VLB Conduite – 3 RUE MARIUS HUÉ – 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON

Tél : 09 86 14 64 09 – E-mail : vlbconduite@gmail.com

Numéro de Siret 885 011 700 00014

La conduite accompagnée permet aux jeunes dès 15 ans de pratiquer l'apprentissage anticipé de la conduite.

Cette phase d'apprentissage de la conduite permet d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter, ou entre deux présentations, à l'examen du permis de conduire. C'est son principal avantage, mais pas le seul.

MODALITE DE LA FORMATION

La formation théorique

Elle est axée sur l'apprentissage des règles du code de la route et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons théoriques et des tests.

La formation pratique

Elle est axée sur l'apprentissage :

- Des bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre
- sécurité ni celle des autres ;
- De l'application des codes de la route ;
- Du fonctionnement mécanique du véhicule ; etc.

LES CONDITIONS :

- Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :
- Avoir 15 ans ou plus lors de l'inscription à l'auto-école
- Avoir l'accord de votre représentant légal
- Avoir réussi le code (épreuve théorique générale ou ETG)
- Avoir suivi la formation pratique en auto-école
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)
- Avoir l'accord de votre assurance auto pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite supervisée. L'AFFI doit être transmise à votre assurance. Une extension de garantie peut être nécessaire.
- Participer à 1 rendez-vous de 2 heures minimum sous forme d'une séquence de conduite, avec un moniteur de l'auto-école et au moins un accompagnateur. Un guide sur la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

REGLES DE CONDUITE

Vous devez respecter toutes les règles suivantes :

- Conduire en présence de votre accompagnateur.
- Conduire pendant 1 an minimum
- Parcourir 3 000 km minimum

DOCUMENTS POUR INSCRIPTION :

- La photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité du candidat en cours de validité (carte d'identité ou passeport),
- La photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité de l'accompagnateur en cours de validité,
- Une e-photo accompagnée d'une signature électronique,
- La photocopie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 2 (ASSR 2) ou de
- l'Attestation de Sécurité Routière (ASR) du candidat,
- La photocopie de l'attestation de participation à la "Journée défense citoyenneté" ou JDC (anciennement "Journée d'Appel de préparation à la défense" ou JAPD) à partir de 16 ans,
- L'extension de garantie obligatoire remise par la compagnie d'assurance couvrant l'automobile de l'accompagnateur,
- Un justificatif de domicile.